

## **DEFINITION DE POSTE**

### Direction des ressources humaines - Service Emploi

	1. Présentation du poste				
1.	Fonction	Technicien Référent ouvrage routier (Domaines Travaux, Plateforme DT- DICT, Contentieux)			
2.	Direction	Direction des Routes			
3.	Service	Service Exploitation et Ressources			
4.	Métier de rattachement	Technicien en infrastructures, réseaux, aménagements et transports			
5.	Date de mise à jour				
6.	Cadre d'emploi / filière	Technicien – filière technique			
7.	Numéro de poste budgétaire	Création de poste			
8.	Date de délib. de la création de poste				
9.	Classification	B2			
10	. NBI	NON			
11	. Prestation repas	NON			
12	. Temps complet / Temps non complet	100%			

3. Relations externes / internes						
INTERLOCUTEURS INTERNES	F	0	INTERLOCUTEURS EXTERNES	F	0	
SER	Х		Usagers, riverains, associations Collectivités locales	Х		
DR	Х		Prestataires extérieurs	Х		
DGAAT		Х	Partenaires d'aménagement, de transport et d'exploitation routière	Х		

4. Rattachement hiérarchique				
Hiérarchie N + 2 :	Chef du Service SER			
Hiérarchie N + 1 :	Responsable du Pôle Politiques Transversales et Astreinte centralisée			

#### 5. Définition des missions

Le référent de domaine technique, en fonction de sa spécialité, étudie, propose, élabore et met en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des services routiers, des actions permettant de maintenir ou d'améliorer :

- la pérennité du réseau routier départemental,
- les fonctionnalités de la voirie et de ses équipements,
- les niveaux de qualité de service sur RD, selon les objectifs du RRIR.

Il participe à l'Astreinte Centralisée en tant que Responsable d'Astreinte Centrale:

- Astreintes régulières à domicile en tant que cadre responsable pour l'ensemble du réseau routier.
- Présence sur le terrain si besoin en assistance du Responsable d'Astreinte Locale,
- Permanence en cellule de crise préfectorale, Cellule Opérationnelle Départementale, web conférence.

#### Représente le service :

- -auprès des partenaires internes ou externes,
- -au sein des Commissions techniques chargés d'expertise et d'échanges d'informations (Cotita, Cerema, ...)

#### 6. Activités principales

Réalise les actions et programmes d'exploitation de rénovation ou de modernisation \_du réseau routier départemental, participe aux évènements particuliers, innovations expérimentales...dans différents domaines d'activité spécifique :

- Suivi de Travaux d'aménagement routier,
- Gestion de la Plateforme DT et Guichet Unique,
- Relevés de données routières, suivi terrain des Contentieux,
- Exploitation du réseau routier,

Etablit les diagnostics, propositions d'amélioration, et préconisations concernant ses domaines d'intervention (relevés et gestion de données routières, photos, fiches synthétiques et dossiers de présentation).

Evalue les niveaux de service obtenus, par rapport à la hiérarchisation des RD et aux objectifs de résultat, réalise les bilans de niveau de service spécifiques au RRIR.

Impulse auprès de l'ensemble des services routiers la prise en compte des techniques innovantes.

Réalise et met à jour les marchés à bons de commande dans ses domaines d'activités, pour utilisation par tous les services DR.

Assure une continuité de service avec les autres activités et les techniciens référents du service :

- Missions de Maîtrise d'Ouvrage, Projets de Voirie,
- Circulation, Sécurité Routière, Modes Actifs.

7. Compétences requises pour le poste				
SAVOIR FAIRE	CONNAISSANCES			
Technique: Intérêt pour les aspects techniques, administratifs et réglementaires, liés aux réseaux de déplacements et aux équipements.  Sensibilité aux questions d'exploitation et de gestion du domaine routier, en tenant compte de l'optimisation des dépenses publiques.	Connaissances de base en techniques d'infrastructures routières, voirie, équipements de la route  Connaissances approfondies : - Suivi de travaux routiers - Guichet Unique - Concessionnaires  Connaissances complémentaires: - Maîtrise d'Ouvrage, Travaux, CSPS			
Intérêt pour les innovations technologiques	- Circulation, Sécurité Routière, Modes Actifs			
Relationnel:  Qualités de communication et de représentation de la collectivité.  Capacité	Connaissance des règles, instructions réglementaires et ratios financiers relatifs aux domaines concernés.			
de priorisation et de planification des actions à réaliser, en accord avec les directives du Service, et d'information transversale.	Capacité d'organisation, méthodique et rigoureux. Savoir analyser, synthétiser et présenter.			
<ul> <li>de travail partenarial avec les services routiers et les partenaires extérieurs.</li> <li>d'appréciation des difficultés rencontrées et de recherche d'améliorations.</li> </ul>	Outils informatiques : - Outils bureautiques, Lotus, Elise, GA - Guichet Unique, GCO, Pack Météo - Optima, - Visionneuse patrimoine - Portail Carto, Myvaldoisemaps			

### NIVEAU DE FORMATION GENERALE / TITRES PROFESSIONNELS REQUIS - EXIGES

Autocad Light

Bac + 2 - Technicien

Formation technique dans le domaine des infrastructures

#### 8. Prévention des risques professionnels

Port systématique des équipements de Protection Individuels lors des déplacements effectués sur le terrain.

Habilitation électrique, AIPR

#### 9. Conditions de travail

## 1. Localisation du poste :

Hôtel du Département - Cergy Le Campus - Bâtiment D

#### Spécificités du poste :

- bonnes capacités rédactionnelles (courriers, comptes rendus, mails)
- force de proposition et aptitude à la négociation
- aptitude au management des prestataires extérieurs
- disponibilité concernant les horaires et les déplacements, posséder le permis B
- participation à l'astreinte centralisée, déplacements de nuit en cas d'urgence ou accident
- Contraintes horaires, en période de crise ou d'intervention de nuit.

# 2. Moyens matériels mis à disposition pour exercer les activités : Moyens généraux:

## Equipements de bureautique Téléphone portable

#### Véhicule:

Conformément à la décision I13-DAPR-0725 du 30 septembre 2013, ce poste ouvre droit à la mise à disposition d'un Véhicule de Service Affecté (VSA) avec autorisation du Remisage à Domicile (RAD), en application du règlement d'utilisation des véhicules adopté à l'unanimité en CTP le 15 novembre 2012 et qui précise en son article 12 les deux conditions d'attribution d'un véhicule de service affecté (VSA) et notamment en cas de :

- ✓ missions impliquant des déplacements quotidiens sans que l'agent puisse accéder à un pool de véhicules à proximité.
- √ déplacements non programmés et fréquents, en-dehors des horaires de bureaux

Cette mise à disposition est nécessaire en raison de la participation de l'agent au Réseau d'Astreinte Centralisée pour l'ensemble du réseau routier départemental.

3.	Temps de travail :	□ 7h20	X 7h52	□ Annualisé		
(Se référer à la réglementation du temps de travail disponible sous sur le bureau virtuel)						

NB: Veuillez joindre ce formulaire par version papier et informatique sous lotus.